



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.02.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 mars 2024
Date d'affichage : 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt mars à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour la mise à disposition d'un broyeur de végétaux pour le traitement des déchets municipaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) dispose de la compétence gestion des déchets, et à ce titre, a fait l'acquisition d'un broyeur de déchets verts mobile afin de lutter contre la saturation des bennes de collecte des déchets verts en déchetterie et dans l'optique de sécuriser l'approvisionnement en matière sèche des aires de compostage partagées.

La CCB propose de mutualiser son broyeur de déchets verts mobile par la mise à disposition gratuite de l'appareil auprès des collectivités demandeuses.

La convention a pour objectif de définir les conditions matérielles, humaines, techniques et financières de mutualisation du broyeur à déchets verts ainsi que les modalités de réservation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la possibilité de bénéficier de la mise à disposition d'un broyeur de déchets verts par la CCB pour valoriser les déchets verts,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** le projet de convention, annexée à la présente délibération, entre la Communauté de Communes du Briançonnais et la commune de La Salle les Alpes relative au prêt d'un broyeur de déchets mobile ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Isabelle DESMALLEES